

# LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES



**LA COMMUNAUTÉ** des pays francophones s'est dotée, au fil des années, de divers mécanismes et structures d'échanges, de concertation et de gestion. Dans chaque cas, la présence canadienne est active et soutenue.

## CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES PERMANENTES

### A) La Conférence des ministres de l'Éducation nationale



La Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française (CONFEMEN) est la plus ancienne des institutions de la Francophonie gouvernementale. Elle regroupe aujourd'hui 35 États membres, se réunit tous les deux ans et tient, entre les sessions, une réunion ministérielle de son Bureau. Son secrétariat est situé à Dakar.

Le mandat de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale, tel que redéfini lors de la session ministérielle de juin 1993, vise à contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives au sein des États membres de la Francophonie et à orienter l'ensemble de la programmation en matière d'éducation et de formation en vue de les soumettre à l'approbation des chefs d'État et de gouvernement lors de la tenue des sommets.

Le Canada s'est joint à la CONFEMEN en 1969. Le Québec et le Nouveau-Brunswick participent activement à cette conférence au sein de la délégation canadienne, ainsi que l'Ontario et le Manitoba, bien que dans une moindre mesure. À la Conférence de Liège, tenue en avril 1996, le Nouveau-Brunswick a été élu officiellement membre du Bureau, mais, selon des modalités de participation qui ont fait l'objet de discussions périodiques depuis 1977, entre le Canada et le Québec.

La programmation actuelle de la CONFEMEN porte prioritairement sur l'éducation de base. Les axes de cette programmation sont principalement la réforme des curricula harmonisés au niveau régional, la production de matériels didactiques et l'édition scolaire, et la motivation, la formation et l'encadrement des personnels d'éducation.

Il faut de plus souligner que l'insertion des jeunes dans la vie active par l'enseignement technique et la formation professionnelle constitue une préoccupation majeure de la CONFEMEN actuellement.